

salubrité et de la navigabilité, soit poursuivi pour négligence criminelle. Beaucoup de gens ont aussi perdu la vie dans l'incendie d'une salle de bal à Hamilton où personne n'avait eu la chance de se sauver. Il s'agit, dans ce dernier cas, de l'inspection des édifices publics et le Code criminel devrait être modifié de façon à s'appliquer aussi à l'inspection de ces édifices. La surveillance des édifices et des bureaux fédéraux aux fins de sauvegarder et de faire progresser la santé des fonctionnaires civils et autres employés de l'Etat serait fort utile et on pourrait aussi s'occuper de la santé publique dans nos institutions pénales dont quelques-unes ont été construites avant la Confédération et dont plusieurs ont été reconstruites inhabitables par les fonctionnaires de la santé publique. Le Gouvernement devrait battre la marche dans une campagne de propagande éducative portant sur ces cas. Le paragraphe f traite de l'application des règles ou règlements édictés par la Commission conjointe internationale, en ce qui touche probablement la pollution des cours d'eau qui, à mon avis, ont constitué une grave menace pour la santé publique pendant des années sans qu'on fasse grand'chose pour y remédier.

Il semble que ce n'est que jusqu'à ces derniers temps que le Gouvernement fédéral ait fait les démarches voulues pour empêcher les épidémies. En 1929, on améliora la loi des aliments et drogues et, au cours de ces dernières années, on s'est occupé de l'opium et des drogues narcotiques, de la loi de la quarantaine, de la loi de l'hygiène dans les chantiers publics, de la loi de la lèpre, de la loi des médicaments brevetés et, plus récemment, de la loi de l'aptitude physique nationale. Il s'agit ici, à coup sûr, d'une question provinciale et on n'a peu ou rien fait à ce sujet. Ce sont des anciens combattants qui devraient occuper les postes qui s'offriront quand on mettra cette loi en vigueur. L'autre jour, j'ai lu qu'un maître de récréation avait avoué qu'on n'accordait pas suffisamment de place aux sports dans les écoles d'enseignement secondaire du pays. S'il visitait l'école secondaire de Brampton ou les écoles secondaires et les "collegiates" qui se trouvent dans les circonscriptions électorales de mes honorable amis de Davenport et de St. Paul's, je crains fort qu'il constaterait que parfois l'instruction cède la place aux sports; je crois donc que certaines de ces personnes ne savent pas ce qui se passe.

Un autre article de ce bill stipule que le Gouverneur en conseil peut établir les commissions ou comités qu'il peut juger nécessaires pour aider et conseiller le ministre, et il sera établi un Conseil fédéral d'hygiène se composant du sous-ministre, qui en est le président, du fonctionnaire administratif en

[M. Church.]

chef du service d'hygiène provincial, et des autres personnes, au nombre de cinq au plus, que le gouverneur en conseil peut nommer. L'article 8 prescrit que cette mesure ne portera pas atteinte aux bureaux provinciaux ou municipaux de santé. Bien entendu, l'article 92 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord leur accorde juridiction dans ce domaine, et cette mesure législative ne pourrait les en priver dans tous les cas.

En terminant, je tiens à faire remarquer qu'il y a une couple d'années, un grand éducateur britannique a déclaré que nous, les membres de l'Empire britannique, devrions nous garder de prendre des décisions nationales pendant la guerre, de crainte qu'elles ne soient mal vues, car à une époque comme celle-ci personne n'est tout à fait normal. Je crois que ce sont là de sages conseils. Les gens commencent à se demander ce qui est advenu de la guerre, car depuis quelques jours on semble l'avoir oubliée dans cette enceinte. La poursuite de la guerre est notre première préoccupation; toutes les autres questions n'ont qu'une importance secondaire. Pendant plusieurs années j'ai préconisé des mesures progressives en ce qui a trait à la santé publique et au bien-être social, aux pensions et à l'hospitalisation et à bien d'autres choses. Comme le président Roosevelt l'a si bien dit, ni la victoire ni les programmes que l'on se trace n'amèneront l'âge d'or. Le temps est venu de mitiger les contraintes et les régies que le Canada a adoptées sur une échelle peut-être plus vaste que tout autre pays de l'univers. Nous avons eu l'enrégimentement de la main-d'œuvre, des mesures de contrôle sur les hommes, les femmes et les enfants en vertu desquelles des gens ont été envoyés en prison pour des délits qui en temps de paix ne seraient pas considérés comme tels.

Nous avons établi un régime bureaucratique mais, une fois la guerre terminée, j'espère que nous verrons disparaître ces régies, que nous ne connaissons plus l'enrégimentement. En effet, impossible, à mon sens, d'établir un régime idéal de la façon que j'ai entendu préconiser ces derniers jours. J'approuve l'adoption de toute mesure sociale moderne adaptée à nos conditions, mais après l'exposé budgétaire qui nous a été présenté hier soir, je me demande qui devra subir des augmentations d'impôts. L'Etat n'a pas les fonds voulus pour la réalisation de tous ces plans utopiques, de tous ces rêves qui voudraient nous donner le ciel sur terre. Sa seule source de revenu est le fisc. Inutile de nous leurrer au point d'oublier la poursuite de la guerre. Le premier ministre britannique nous a lancé un avertissement à la Chambre des communes anglaise le 21 mars 1943. "N'allez pas, a-t-il dit, chercher une société où personne ne comp-